

SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 32.019.192 euros
Siège social : 18-20 quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT (France)
RCS Nanterre 824 484 853
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2023

Le 9 novembre 2023,

Le Président de la société SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 32 019 192 €, représentée par 19 512 actions réparties comme suit :

- SONEPAR France SAS, détenant	19 322 actions,
- SC LA GRAVA, détenant	183 actions,
- Mme ELYANE WEBB, détenant	7 actions,

a par le présent acte certifié qu'en application des dispositions statutaires, le Président a, le 25 octobre 2023, consulté par écrit les Associés sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président,
- Nomination du nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A cette fin, il a été envoyé à chaque Associé, le rapport du Président.

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des Associés.

Les Associés ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote sous quinzaine.

Le Président a désigné Mme Hélène DANIEL en qualité de Secrétaire.

Au vu des bulletins de vote des Associés et qui resteront annexés au présent procès-verbal, ces derniers ont statué de la manière suivante :

Première résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prennent acte de la démission de M. Jérôme MALASSIGNE de son mandat de Président de la Société, avec effet au 9 novembre 2023 (minuit).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, nomment en qualité de Président M. Léopold BERNARD, domicilié chez SONEPAR FRANCE INTERSERVICES SAS, 18-20 quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT, avec effet au 10 novembre 2023 et pour une durée de quatre (4) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de la consultation écrite annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

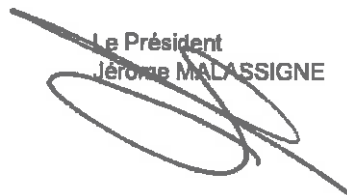
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il ressort du dépouillement des bulletins parvenus dans le délai fixé que ces résolutions ont été approuvées par trois (3) Associés totalisant ensemble 19 512 droits de vote.

Les copies des lettres qui ont été adressées aux Associés, ainsi que les réponses des Associés à ces lettres, ont été annexées au présent procès-verbal, pour être classées dans les archives de la société.

Fait à Boulogne Billancourt, le 9 novembre 2023


Le Président
Jérôme MALASSIGNE


Le Secrétaire
Hélène DANIEL